



No de résolution  
ou annotation

**Séance  
ordinaire  
12 novembre 2019**

**19-11-148**

## **Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe**

### **Séance ordinaire du 12 novembre 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 12 novembre 2019 à 20 h 01 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand, madame la directrice générale associée Claudia Baril sont présents.

### **PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

Le directeur général fait la lecture de la prière.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2019
5. Avis de motion et projet de règlement décrétant les taxes, les tarifs et les compensations 2020
6. Appel d'offres sur invitations pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques pour l'année 2020
7. Résolution d'appui à la demande d'aide financière de municipalité de Saint-Polycarpe concernant l'avenir du Centre sportif Soulanges
8. Dépouillement de l'arbre de Noël 2019
9. Utilisation de l'aide financière en sécurité civile : achat et installation d'un panneau de transfert pour démarrage automatisé du groupe électrogène du Centre social et sportif
10. Luminaires de rue – Remplacements et ajout
11. Transport adapté 2020 – proposition de l'ARTM
12. FQM – Renouvellement de l'adhésion en 2020
13. Étude environnementale phase 2 sur le site des installations municipales du 776, rue des Loisirs
14. Dons et commandites
15. Correspondance
16. Questions de l'assistance
17. Levée ou ajournement de la séance

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

19-11-149

**D'ACCEPTER** les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2019-11-12 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 42 499,28 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 141 424,77 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 31 567,57 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 240,76 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 223 845,66 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2019

Il est proposé

19-11-150

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2019 soit adopté tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAXES, LES TARIFS ET LES COMPENSATIONS 2020

Monsieur le conseiller Carl Verreault donne avis de motion qu'un règlement décrétant les taxes, les tarifs et les compensations en 2020 à la municipalité de Sainte-Marthe sera présenté lors d'une séance extraordinaire pour adoption le 10 décembre 2019. Le projet de règlement accompagne cet avis de motion.

### APPEL D'OFFRES SUR INVITATIONS POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé

19-11-151

**DE MANDATER** le directeur général de la municipalité afin de procéder à un appel d'offres sur invitations pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques pour l'année 2020 ainsi que les collectes d'encombrants.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE CONCERNANT L'AVENIR DU CENTRE SPORTIF SOULANGES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre sportif Soulanges est un équipement sportif qui dessert la population de Soulanges depuis maintenant 38 années;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre sportif Soulanges contribue grandement au rayonnement régional de Soulanges;

**CONSIDÉRANT QUE** cet établissement permet la pratique de plusieurs sports, tels que le hockey (le hockey mineur, ligues de garage, hockey dans le cadre scolaire) le patinage artistique, le patinage libre et plus encore;

**CONSIDÉRANT QUE** cette infrastructure offre aux 1 500 élèves de l'école secondaire régionale Soulanges l'opportunité de plateaux sportifs à ses étudiants;

**CONSIDÉRANT** la volonté exprimée par l'ensemble des maires des 9 municipalités environnantes à l'effet de prendre les moyens nécessaires pour assurer la continuité des opérations de cet équipement sportif;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité qu'offre le nouveau *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives* (PAFIRS) qui a été mis en place par le gouvernement du Québec afin de permettre la remise en état d'infrastructures sportives;

**CONSIDÉRANT QUE** cette rénovation permettrait au Centre sportif Soulanges de continuer à desservir la population régionale et ce, pour plusieurs années à venir;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un projet de mise à niveau d'un immeuble déjà construit, l'impact environnemental de la restauration du Centre sportif Soulanges sera très minime et qu'il est maintenant important de promouvoir le développement durable et l'écoresponsabilité qui sont des priorités sociétales;

**CONSIDÉRANT** l'engouement, l'intérêt, la mobilisation des citoyens et la vague d'appui de toute la région à l'endroit du Centre sportif Soulanges lors de la participation de la municipalité de Saint-Polycarpe lors de la dernière édition du concours Kraft Hockeyville;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de Sainte-Marthe pour offrir l'accessibilité à ses citoyens au plus grand nombre possible d'activités sportives et favoriser ainsi de saines habitudes de vie;

**EN CONSÉQUENCE,**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Il est proposé

**19-11-152**

**D'APPUYER** la municipalité de Saint-Polycarpe dans sa demande d'aide financière au *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)* afin de permettre à cette municipalité de restaurer le Centre Sportif Soulanges, d'assurer la survie de cet établissement et de permettre aussi l'accessibilité à une variété d'activités sportives pour les citoyens de tous âges et de toute de la région de Soulanges.

**DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH), à la députée provinciale de Soulanges, madame Marilynne Picard, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### DÉPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOËL 2019

Il est proposé

**19-11-153**

**D'ALLOUER** une somme de 3 000 \$ au Comité du dépouillement de l'arbre de Noël pour la réalisation de l'activité le 8 décembre prochain.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### UTILISATION DE L'AIDE FINANCIÈRE EN SÉCURITÉ CIVILE : ACHAT ET INSTALLATION D'UN PANNEAU DE TRANSFERT POUR DÉMARRAGE AUTOMATISÉ DU GROUPE ÉLECTROGÈNE DU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu des subventions au montant total de 16 500 \$ liées à l'objectif du gouvernement provincial de permettre de meilleurs préparatifs en matière de sécurité civile, notamment l'élaboration d'un nouveau plan de sécurité civile et aussi pour procéder à l'acquisition d'équipements appropriés afin d'être mieux protégé en tant que municipalité;

**ATTENDU QUE** la municipalité a déjà confié un mandat à une firme spécialisée pour l'élaboration d'un plan de sécurité civile qui tienne compte des nouvelles exigences gouvernementales;

**ATTENDU QUE** l'administration municipale a procédé à des demandes de soumissions afin de procéder à l'achat et l'installation d'un panneau de transfert automatisé pour le groupe électrogène du Centre social et sportif;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

**ATTENDU QUE** ce type d'équipement correspond aux critères d'admissibilité du programme gouvernemental d'aide financière;

**ATTENDU QU'**en plus d'améliorer nos équipements et infrastructures dans un contexte de sécurité civile, un système de démarrage automatisé du groupe électrogène au Centre social et sportif contribue à offrir un service sans interruption à ses utilisateurs cas de pannes électriques du réseau d'Hydro-Québec, particulièrement en dehors des heures normales de travail du personnel de la municipalité;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**19-11-154**

**D'AUTORISER** l'achat au montant de 4 465 \$, taxes en sus, d'un panneau de transfert de Génératrice Tremblay inc., incluant la partie de l'installation hors des compétences d'un électricien;

**D'AUTORISER** la partie de l'installation requise par un maître électricien au montant de 5 885 \$ selon la soumission présentée par l'entreprise Pierre Goulet Électrique inc. et incluant la fourniture de nouveaux fils électriques entre le groupe électrogène et le panneau de transfert puisque ceux actuellement en place, et installés lors de la crise du verglas de 1998, ne correspondent pas à la puissance dudit groupe électrogène et ne sont donc pas dans les normes en matière d'électricité.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **LUMINAIRES DE RUE – REMPLACEMENTS ET AJOUT**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Marthe compte 55 luminaires de rue;

**ATTENDU QUE** depuis 2014, toute intervention d'entretien sur les luminaires fonctionnant à la technologie de sodium haute pression (HPS) fait l'objet d'une conversion afin d'installer des lampes à diode électroluminescente (DEL);

**ATTENDU QUE** les coûts pour chaque remplacement de ce type ont largement diminué au fil des dernières années, la technologie DEL étant maintenant plus abordable;

**ATTENDU QUE** les coûts de remplacement des luminaires ayant ainsi diminués, le délai de retour sur investissement est nettement plus intéressant;

**ATTENDU QUE** ce qui était profitable uniquement lors des remplacements des anciens luminaires HPS défectueux devient maintenant avantageux pour tous les luminaires fonctionnant encore à l'ancienne technologie HPS;

**ATTENDU QUE** suite à la conversion de tous les luminaires de rue, la facture d'électricité qui y est associée serait réduite d'environ 3 000 \$ annuellement;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

**ATTENDU QUE** des coûts associés à l'entretien des installations sont estimés à 55 % moins élevés lorsque la conversion à la technologie DEL a été réalisée;

**ATTENDU QUE** 26 luminaires de rue n'ont pas encore été remplacés par l'éclairage DEL;

**ATTENDU QU'**à long terme, l'éclairage DEL sur la totalité des luminaires de rue permettrait des économies substantielles;

**ATTENDU QUE** l'ajout d'un nouveau luminaire, à l'ouest de la rue Principale, dans la zone où des piétons circulent pour se rendre à la patinoire ou au parc Yvon-Lauzon s'avère nécessaire pour améliorer la sécurité de ce secteur;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**19-11-155**

**D'AUTORISER** l'administration municipale à faire appel à Entreprise d'Électricité de Rigaud inc. qui possède un camion nacelle et l'expertise nécessaire pour procéder à la conversion des derniers 26 luminaires de technologie HPS vers la technologie DEL et de procéder par la même occasion à l'ajout d'un nouveau luminaire à l'endroit mentionné en préambule.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **TRANSPORT ADAPTÉ 2020 – PROPOSITION DE L'ARTM**

Il est proposé

**19-11-156**

**D'ACCEPTER** l'offre de l'ARTM concernant l'offre de transport adapté sur notre territoire en 2020, conditionnellement à ce que la quote-part attribuée à notre municipalité pour la prochaine année ne soit pas majorée de plus de 5 % par rapport à celle de l'année 2019.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

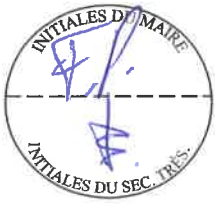
### **FQM – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION EN 2020**

Il est proposé

**19-11-157**

**DE RENOUELLER** l'adhésion annuelle de la municipalité de Sainte-Marthe à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et d'en acquitter les frais au montant de 1 476,77 \$, taxes en sus.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE PHASE 2 SUR LE SITE DES INSTALLATIONS MUNICIPALES DU 776, RUE DES LOISIRS**

Il est proposé

**19-11-158**

**D'ACCEPTER** la soumission de FP Consultants au montant de 5 100 \$, taxes en sus, afin de procéder à la caractérisation environnementale phase 2 sur le site des installations municipales du 776, rue des Loisirs. Cette étude environnementale, rendue nécessaire suite à la réalisation de la phase 1, permettra de compléter la demande d'autorisation pour une mise aux normes des installations sanitaires à être présentée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **DONS ET COMMANDITES**

Il est proposé

**19-11-159**

**D'ACCEPTER** le don d'un montant de 100 \$ à Opération Nez rouge.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **CORRESPONDANCE**

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

### **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune assistance

### **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**À 20 h 37,**

Il est proposé



No de résolution  
ou annotation

**19-11-160**

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

**QUE** la présente séance soit levée

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

François Pleau  
maire

Michel Bertrand  
directeur général

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand  
directeur général